

BUREAU D'AGGLOMERATION – REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux septembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (3) :

Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien GRASSET
Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Francis BRETON
Eric HERVOUET a donné pouvoir à Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Cyrille COCQUET – Franck SAVARY – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

DELTDMB_22_154 – Désaffectation et déclassement de la voirie Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts – Rocheservière

Reçue en préfecture le 23/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_154A-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général de ladite société, s'est proposée d'acquérir un ensemble immobilier d'une surface totale d'environ 44 895 m² comprenant notamment une partie de la voirie Rue Gustave Eiffel de la zone artisanale Les Genêts située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 202p, 203p et 204p, le tout pour une surface totale d'environ 7 314 m².

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, si la désaffectation et le déclassement d'un bien ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique.

Monsieur le Président précise que seule l'entreprise ORCAB est implantée dans la zone.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désaffecter cette partie de voirie cadastrée section ZE numéro 202p, 203p et 204p, le tout pour une surface totale d'environ 7 314m² et de déclasser lesdites parcelles du domaine public pour les intégrer au domaine privé de la collectivité pour pouvoir ainsi les céder par la suite.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de désaffecter la partie de la voirie Rue Gustave Eiffel de la zone artisanale Les Genêts située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 202p, 203p et 204p, le tout pour une surface totale d'environ 7 314 m².
- Prononce son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la collectivité,
- Autorise Monsieur le Président à signer au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELTDMB_22_155 – Cession à la société ORCAB – ZA Les Genêts – Rocheservière

Reçue en préfecture le 23/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_155-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général de ladite société, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 04ha 45a 98ca à prendre dans les parcelles cadastrées, savoir :

- Section ZE numéros 197p, 202p, 201p, 203p, 239p, 199p, 204p et 207p situées à Rocheservière (85620), Zone d'activités Les Genêts.
- Section ZH numéro 15p située à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660).

Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment logistique d'une surface d'environ 25 000 m².

Le bureau est invité à décider de la vente à la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 04ha 45a 98ca à prendre dans les parcelles cadastrées, savoir :

- Section ZE numéros 197p, 202p, 201p, 203p, 239p, 199p, 204p et 207p situées à Rocheservière (85620), Zone d'activités Les Genets.
- Section ZH numéro 15p située à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660).

Laquelle vente aurait lieu moyennant le prix principal de 14,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_18_147 en date du 29 octobre 2018 relative aux frais annexes en cas d'acquisition de terrains pour l'extension d'une entreprise ;

Vu la délibération n°DELTDMB_22_154 en date du 08 septembre 2022 constatant la désaffectation et le déclassement de la voirie ;

Vu l'avis des domaines n°2022-85190-60020 en date du 4 août 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général de ladite société ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 04ha 45a 98ca à prendre dans les parcelles cadastrées, savoir :
 - o Section ZE numéros 197p, 202p, 201p, 203p, 239p, 199p, 204p et 207p situées à Rocheservière (85620), Zone d'activités Les Genets.
 - o Section ZH numéro 15p située à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660).
- Cède ces parcelles au prix de 14,0000 € hors taxes le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 1,1400 € le m²
 - o Prix de vente HT 14,0000 € le m²
 - o Marge HT 12,8600 € le m²
 - o TVA sur marge 2,5700 € le m²
 - o Marge TTC 15,4300 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC de 16,5700 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

DELTDMB_22_156 – Acquisition foncière – ZA Les Genêts – Rocheservière

Reçue en préfecture le 23/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_156-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'acquérir de la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts, représentée par Monsieur Stéphane WINDSOR, Directeur général de ladite société, les parcelles situées à Rocheservière, ZA Les Genets et cadastrées section ZE numéros 245 et 246 d'une contenance totale de 00ha 02a 43ca. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 12,00 € le m².

Monsieur le Président précise que l'implantation de la réserve incendie de la zone d'activités a été enterrée en partie sur une partie du terrain appartenant à la société ci-dessus nommée ORCAB. Il conviendrait également de régulariser l'emprise foncière du transformateur de la zone, celui-ci étant construit sur une partie du terrain appartenant également à la société ORCAB.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de régulariser ces emprises foncières en acquérant de la société dénommée ORCAB les parcelles situées à Rocheservière, ZA Les Genets et cadastrées section ZE numéros 245 et 246 d'une contenance totale de 00ha 02a 43ca moyennant le prix principal de 12,00 € le m².

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'acquérir de la société dénommée ORCAB dont le siège social est situé à Rocheservière (85620), 2 Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts les parcelles situées à Rocheservière, ZA Les Genets et cadastrées section ZE numéros 245 et 246 d'une contenance totale de 00ha 02a 43ca moyennant le prix principal de 12,00 € le m²,
- Dit que les frais d'acte et tous les autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération notamment à régulariser un compromis de vente.

DELTDMB_22_157 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Reçue en préfecture le 23/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_157-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1^{er} mai 2021.

A ce jour, 664 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

55 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 7 juillet 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

| Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH | | | | | |
|--|-------------------------------|---|--|--------------------|--------------------|
| N° Dossier | NOM et Prénom du bénéficiaire | Commune | Travaux | Montant Facture HT | Montant subvention |
| PT506 | LOIRET Michel | L'Herbergement | Poêle à bois | 5 137,15 € | 500,00 € |
| PT507 | AMIGOUET Julien | Treize-Septiers | PAC | 11 549,00 € | 1 000,00 € |
| PT508 | LECLAIR Nicole | Montaigu-Vendée (La Guyonnière) | PAC | 10 344,93 € | 1 000,00 € |
| PT509 | BONAMY Frédéric | La Bruffière | PAC | 6 505,82 € | 500,00 € |
| PT510 | GOULET Jean-Yves | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC | 13 198,56 € | 1 000,00 € |
| PT511 | BOUTET Carine | Rocheservière | PAC | 12 000,13 € | 3 000,00 € |
| PT512 | POIRIER Fabrice | Montréverd (Mormaison) | PAC | 13 397,02 € | 1 000,00 € |
| PT513 | CANSELIER Olivia | La Bruffière | Changement d'ouvertures | 11 287,32 € | 500,00 € |
| PT514 | CLENET Marie-France | Montaigu-Vendée (Montaigu) | Changement d'ouvertures | 17 711,69 € | 500,00 € |
| PT515 | BAILLIACHE Isabelle | Treize-Septiers | Poêle à bois | 4 836,00 € | 500,00 € |
| PT516 | BLANLOEIL Céline | Treize-Septiers | Poêle à bois | 3 218,25 € | 500,00 € |
| PT517 | MALLET Lydie | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | Poêle à granulés, chauffe-eau, installation de convecteurs | 10 357,24 € | 500,00 € |
| PT518 | MOREAU Odile | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | Poêle à pellets | 4 853,81 € | 500,00 € |
| PT519 | MARTIN Bernard | Montaigu-Vendée (Montaigu) | Chaudière à granulés | 17 994,15 € | 500,00 € |
| PT520 | FOULONNEAU Bernard | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | Poêle à granulés | 6 575,30 € | 500,00 € |
| PT521 | PAVAGEAU Francine | Montaigu-Vendée (La Guyonnière) | PAC, isolation sous plancher, VMC | 18 882,38 € | 3 500,00 € |
| PT522 | RAFFLEGEAU Jacques | La Bruffière | PAC | 11 435,75 € | 1 000,00 € |
| PT523 | BRETAUDEAU Nelly | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC | 15 277,65 € | 1 000,00 € |
| PT524 | FREYBURGER Cyrille | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | PAC | 18 415,93 € | 500,00 € |
| PT525 | MERLET Manuel | Cugand | Poêle à bois | 3 212,39 € | 500,00 € |
| PT526 | BRAUD Romain | Montaigu-Vendée (Montaigu) | Isolation murs extérieur, ballon thermodynamique | 35 448,51 € | 1 000,00 € |
| PT527 | PASQUIER Lucile | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | Poêle à granulés, VMC, ballon thermodynamique | 10 498,52 € | 1 500,00 € |
| PT528 | BEAUJARD Benjamin | Treize-Septiers | VMC, poêle à granulés ballon thermodynamique | 8 271,48 € | 1 000,00 € |
| PT529 | GUIBERT Gilles | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC, chauffe-eau solaire, VMC | 27 966,77 € | 3 500,00 € |
| PT530 | FOUTHIER Pascal | Montaigu-Vendée (Boufféré) | Poêle à granulés | 6 654,85 € | 500,00 € |
| PT531 | HERVOUET Christian | Saint-Philbert-de-Bouaine | Poêle à bois | 7 640,82 € | 500,00 € |
| PT532 | GRAVELEAU Baptiste | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | Poêle à bois | 8 140,27 € | 500,00 € |
| PT533 | BROUILLARD Sébastien | Montaigu-Vendée (Boufféré) | Poêle à bois | 6 302,91 € | 500,00 € |

| | | | | | |
|-------|---------------------------|--|--|-------------|------------|
| PT534 | PABOEUF Gaëlle | Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) | PAC | 14 880,00 € | 1 000,00 € |
| PT535 | MORISSET René | La Bernardière | PAC | 12 907,63 € | 1 000,00 € |
| PT536 | PICHAUD Gilbert | Saint-Philbert-de-Bouaine | Isolation des murs par l'extérieur | 3 233,31 € | 500,00 € |
| PT537 | GAUTHIER Jean-Luc | Treize-Septiers | Isolation des murs par l'extérieur | 5 151,66 € | 500,00 € |
| PT538 | GROLLIER Didier | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | Poêle à granulés | 5 696,81 € | 500,00 € |
| PT539 | GOURAUD Paul | La Boissière-de-Montaigu | Isolation plancher, VMC, PAC | 16 083,57 € | 2 500,00 € |
| PT540 | KOZOHORSKY Yannick | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC | 13 000,00 € | 1 000,00 € |
| PT541 | MALGONNE Alain | Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) | Poêle à granulés | 9 235,96 € | 500,00 € |
| PT542 | THIBAUT Maurice | Montaigu-Vendée (Montaigu) | Isolation murs extérieur, VMC, chaudière à granulés | 42 619,27 € | 2 500,00 € |
| PT543 | FONTENEAU Jean | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC | 9 927,86 € | 500,00 € |
| PT544 | LOQUIN Pierre-Emmanuel | Montaigu-Vendée (Montaigu) | Isolation des combles, porte isolante | 2 297,41 € | 500,00 € |
| PT545 | MARET Annick | Rocheservière | Chaudière à granulés | 19 123,99 € | 500,00 € |
| PT546 | PINEAU Loïc | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC | 10 814,70 € | 500,00 € |
| PT547 | CHARRIER Mickaël | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | PAC | 13 728,00 € | 1 000,00 € |
| PT548 | VIENNE Bernard | Montaigu-Vendée (Montaigu) | PAC, remplacement des convecteurs | 20 316,00 € | 2 500,00 € |
| PT549 | BOUSSEAU Gérard | Montaigu-Vendée (La Guyonnière) | PAC | 15 927,00 € | 500,00 € |
| PT550 | FREARD Josiane | La Bruffière | Poêle à bois, Isolation murs par extérieur | 25 237,10 € | 1 000,00 € |
| PT551 | DOUILLARD Grégory | Rocheservière | Remplacement chaudière gaz condensation par système solaire avec appoint gaz | 13 183,27 € | 1 000,00 € |
| PT552 | LECLERCQ Geoffray | La Bruffière | Isolation des combles, Menuiseries, PAC, VMC | 31 411,94 € | 1 000,00 € |
| PT553 | MIGNON Jean-Paul | Montaigu-Vendée (La Guyonnière) | PAC | 8 968,27 € | 1 000,00 € |
| PT554 | AUGEREAU François | La Bruffière | Isolation des murs intérieurs | 3 826,20 € | 1 000,00 € |
| PT555 | BELLAMY Philippe | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | Changement d'ouvertures | 5 991,00 € | 500,00 € |
| PT556 | GUILLOTON Luc | Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) | Isolation des combles et des murs intérieurs, VMC, PAC, insert | 16 825,82 € | 4 000,00 € |
| PT557 | BOUDAUD Yvon | La Boissière-de-Montaigu | Isolation murs extérieur, changement d'ouvertures | 6 509,00 € | 500,00 € |

52 aides pour un montant à payer de 53 500,00 Euros

| Aide à la rénovation des façades | | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|--------------------|--------------------|
| N° Dossier | NOM et Prénom du bénéficiaire | Commune | Travaux | Montant Travaux HT | Montant subvention |
| FA016 | BRAUD Romain | Montaigu-Vendée (Montaigu) | Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949) | 32 869,29 € | 1 000,00 € |

1 aide pour un montant à payer de 1 000,00 Euros

| Aide à l'anticipation de l'adaptation dans le cadre de l'OPAH | | | | |
|---|-------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| N° Dossier | NOM et Prénom du bénéficiaire | Commune | Montant Travaux HT | Montant subvention |
| OP007 | HERVOUET Pierrick | Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) | 6 661,38 € | 1 998,00 € |

1 aide pour un montant à payer de 1 998,00 Euros

| Aide à la rénovation d'un logement locatif très dégradé dans le cadre de l'OPAH | | | | | |
|---|-------------------------------|--|-----------------|--------------------|---|
| N° Dossier | NOM et Prénom du bénéficiaire | Commune | Montant facture | Montant subvention | Aide supplémentaire : production logement -60 m ² |
| OPB015 | ROUX Clémence | Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu) | 51 241,00 € | 3 000,00 € | 3 000,00 € |

1 aide pour un montant à payer de 6 000,00 Euros

Vu la délibération n° DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n° DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

DELTDMB_22_158 – Attribution des aides à l'achat de vélo

Reçue en préfecture le 23/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_158-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée que 62 dossiers de demande d'aides à l'achat de vélos ont été déposés sur la période allant du 25 juin au 25 juillet 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides vélos jointe à la présente délibération pour un montant d'aides versées de 5.850 €.

Cette ultime délibération en bureau d'agglomération marque la fin de l'opération 2022 des aides à l'achat de vélos. En effet, en date du 25 juillet 2022 l'ensemble des crédits alloués à cette opération a été consommé soit une enveloppe de 25 000 € représentant un total de 271 aides attribuées.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_056 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 approuvant la mise en place d'aides à l'acquisition de vélos et vélos à assistance électrique pour cette année 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la liste des demandes d'aides reçues sur la période allant du 25 juin au 25 juillet 2022 annexée à la présente délibération,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

DELTDMB_22_159 – Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie, rue des Lilas sur la commune de La Bruffière – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Reçue en préfecture le 26/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_159-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes a été constitué en mars 2022 entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de La Bruffière pour la passation d'un marché de travaux d'assainissement EU/EP et d'aménagement de voirie Rue des Lilas sur la commune de La Bruffière.

Terres de Montaigu a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Les travaux consistent à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux d'usées suivi de l'aménagement de la voirie. La réhabilitation des réseaux est sous la compétence de la communauté d'agglomération Terres de Montaigu. Les travaux de voirie sont pris en charge par la commune de la Bruffière

La procédure de mise en concurrence a été lancée en janvier 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 09 juin 2022. Un avis de marché a été publié le 14 juin 2022 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée (85). La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 07 juillet 2022 à 12h00.

Il s'agit d'un marché unique et de forme ordinaire.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission d'attribution (CAMP) s'est réunie le jeudi 01 septembre 2022 à 11h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

Le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU), dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant total de 399 783,33 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution.

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Vu les délibérations n°DELTDMC_22_010 du Conseil d'agglomération en date du 17 janvier 2022 et n°2022/02/07 en date du 1^{er} février 2022 portant constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération et la commune de La Bruffière pour la réalisation de travaux d'assainissement EU/EP et d'aménagement de voirie sur la rue des Lilas ;
Vu la convention de groupement de commandes signée le 28 mars 2022 ;
Vu l'avis de la Commission d'attribution (CAMPA) du jeudi 1^{er} septembre 2022, notamment son procès-verbal ;
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;
Vu les crédits inscrits au budget ;
Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU) pour un montant de 399 783,33 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DELTDMB_22_160 – Constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales – Rue Centrale – La Bernardière

Reçue en préfecture le 23/09/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220908-DELTDMB_22_160-DE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de constituer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux pluviales dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux pluviales sur la commune de La Bernardière.

En effet, une partie de la canalisation va grever la parcelle située à La Bernardière, Rue Centrale, cadastrée section AB numéro 593 et appartenant à Monsieur BRETOME et Madame KUKLA.
Cette canalisation sera enterrée dans le sol à une profondeur de 1,20 m à 1,60 m, sur une longueur d'environ 60 m, une largeur de 1 m et d'un diamètre de 500 mm. Le propriétaire du fonds servant pourra se raccorder sur ladite canalisation.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que les travaux d'établissement de ladite canalisation sont en cours de réalisation.
Cette canalisation est située dans la partie Sud de la parcelle cadastrée section AB numéro 593 sur la commune de La Bernardière.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de constituer une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle située à La Bernardière (85610), Rue Centrale et cadastrée section AB numéro 593, propriété de Monsieur BRETOME et Madame KUKLA au profit de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, enterrée à une profondeur de 1,20 m à 1,60 m, sur une longueur d'environ 60 m, une largeur de 1 m et d'un diamètre de 500, rejoignant le réseau de la Rue Centrale à La Bernardière. Ladite canalisation faisant partie du domaine public,
- Dit que l'entretien et le remplacement de cette canalisation resteront à la charge de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Dit que tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés au préjudice des propriétaires actuels ou successifs de la parcelle cadastrée section AB numéro 593 constituant le fonds servant, du fait de cette canalisation où à l'occasion de travaux réalisés par les services de la communauté d'agglomération, seront réparés et indemnisés par la communauté d'agglomération,
- Dit qu'en conséquence de la création de cette servitude, la parcelle cadastrée section AB numéro 593 sera grevée d'une servitude « non aedificandi » dont l'emprise se fera au même endroit que le droit de passage en tréfonds susvisé,
- Dit que cette constitution de servitudes sera consentie sans indemnité,
- Dit que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte constatant cette création de servitudes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55

Liste des délibérations du Bureau d'agglomération du 08 septembre 2022

| | |
|----------------|--|
| DELTDMB_22_154 | Désaffectation et déclassement de la voirie Rue Gustave Eiffel – ZA Les Genêts – Rocheservière |
| DELTDMB_22_155 | Cession à la société ORCAB – ZA Les Genêts – Rocheservière |
| DELTDMB_22_156 | Acquisition foncière – ZA Les Genêts – Rocheservière |
| DELTDMB_22_157 | Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat |
| DELTDMB_22_158 | Attribution des aides à l'achat de vélo |
| DELTDMB_22_159 | Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie, rue des Lilas sur la commune de La Bruffière – Attribution, signature et notification du marché de travaux |
| DELTDMB_22_160 | Constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales – Rue Centrale – La Bernardière |